



Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Août 2020

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Ludovic Patrick CAGNIN, Fabienne DARGAUD, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY

Suppléant : Jean THOREUX, Marie-Thérèse CHAPELIER

Absents, excusés : Marie-Christine GRIFFON, Amélie DORIN,

Animateur de séance : Brigitte SARRAZIN

Secrétaire de séance : Daniel DUMONTET

Participait sans voix délibérative : Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 15 juillet 2020 est adopté à l'unanimité, après corrections.

- Délibérations du mois

- **Travaux en cours – projets**

➤ **Maison de santé pluridisciplinaire**

Thierry MICHEL informe l'assemblée que ce jour, les dentistes ont pu débuter leur activité professionnelle dans leurs locaux, après pré-réception des travaux du 1^{er} étage et du rez-de-chaussée. Les autres professionnels de santé sont incités à patienter et s'installeront progressivement pour faciliter l'achèvement du chantier et l'aménagement provisoire des abords du parking, dans l'attente des réalisations définitives qui interviendront, à l'automne, après les congés annuels des entreprises.

Il confirme la mise en service prochaine de l'ascenseur et présente le projet de contrat de maintenance, qui prévoit, pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction sauf préavis de 3 mois :

- l'entretien de base et étendu, gratuit pendant la période de garantie de 1 an selon CCTP,
- l'entretien de base et étendu les 4 années suivantes,
- le dépannage et le déblocage des personnes 24h/24 et 7j/7,
- l'abonnement téléphonique GSM avec un engagement de 5 ans,

Pour un montant annuel de 150 € HT, 180 € TTC, la 1^{ère} année, 1 635€ HT, 1 962 € TTC les années suivantes, révisable selon revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier de chaque année.

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de l'adjoint, à l'unanimité,

- accepte le contrat de maintenance proposé,
- autorise l'adjoint à le signer et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

➤ **Réhabilitation et agrandissement de l'ancien hôtel-restaurant du Lion d'Or :**

Les marchés ayant été attribués aux entreprises en juin, le démarrage des travaux interviendra selon une date à fixer par l'OPAC, coordinateur du groupement de commandes constitué pour la réalisation de cette opération conjointe, en partenariat avec la commune.

➤ **Aménagement du centre bourg**

Le maire indique que le projet de skate-park a dû être ajourné faute de possibilité de le finaliser dans les délais impartis et dans l'enveloppe de subventions.

L'enveloppe du projet a cependant été réévaluée à hauteur de 1 119 035 € HT pour intégrer le devis 50 338€70 d'éclairage public de la maison médicale, accepté par l'assemblée délibérante dans sa séance du 15 juin. Il précise être néanmoins toujours en attente du devis du SYDESL pour l'éclairage public du secteur du Lion d'Or.

Ainsi, le dossier étant finalisé, l'intervention de la Région Bourgogne Franche Comté sera votée en commission permanente le 25 septembre, pour un projet sollicitant un financement de 40% (taux maximum).

Cette attribution conditionnera l'obtention des fonds Européens du FEADER, attendus dans les mêmes proportions.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité,

- valide le montant revalorisé des travaux et le plan de financement de l'opération mis à jour.

➤ **Zone à urbaniser du PALUET**

Thierry MICHEL indique que le plan d'implantation des lots a été retravaillé par le groupe d'élus et Mme GUILLEMIN du cabinet 2AGE, en vue d'aboutir à une meilleure répartition des voies de circulation, à une optimisation des surfaces, afin de proposer, au terme d'une opération projetée en 5 tranches, un ensemble d'environ 40 lots, de 700 à 1 300 m².

Pour être réalisé dans son intégralité, ce projet d'urbanisation nécessitera d'acquérir de nouveaux terrains. L'ensemble ainsi aménagé totalisant une surface inférieure à 5ha, fera l'objet d'une procédure simplifiée.

➤ **Ecole maternelle**

Le maire informe l'assemblée que le marché de Maîtrise d'œuvre ayant été notifié au titulaire, Mme ROULLEAU, architecte à Dompiere les Ormes, la consultation pour rechercher un contrôleur technique et un coordinateur SPS est en cours.

Il indique que, suite à son dernier rendez-vous en préfecture, le secrétaire général lui a indiqué un accord de financement à hauteur de 210 000 €, au titre de la DETR. Cette subvention sera confirmée au dernier trimestre, mais l'autorisation de débiter les travaux est acquise.

Des financements complémentaires sont encore à rechercher au titre des économies d'énergie.

➤ **Validation de l'estimatif des travaux - Sollicitation d'aides financières**

Le Maire rappelle au conseil municipal, le projet de rénovation et d'extension de l'école maternelle et présente l'avancée des travaux conduits avec l'Agence Technique Départementale (ZTD 71) pour la définition du projet qui comprend :

- La mise aux normes électrique et la rénovation énergétique de l'école (isolation thermique, opportunité de production photovoltaïque...);
- La construction d'un préau, d'une salle de classe et de locaux de rangement supplémentaires, la création d'une nouvelle aire de jeux, pour faire face à l'accroissement des effectifs et accueillir les activités périscolaires;
- La réfection à neuf des enrobés après travaux, ou une substitution par d'autres matériaux plus écologiques;
- La réfection de la clôture et des portails, la sécurisation des locaux;
- La requalification qualitative et environnementale des espaces verts.

Il rappelle au conseil municipal sa délibération n° 173/2019 qui validait le montant prévisionnel des travaux ainsi que des études pour un montant HT de 825 389,64€ soit 990 467,57 € TTC.

Il explique que de nouveaux éléments ont conduit l'ATD à présenter un nouveau plan de financement qu'il propose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal :

- Valide La nouvelle estimation présentée pour un montant prévisionnel, travaux et études, de 834 773,36 € HT soit 1 000 529,80 € TTC,
- Valide le plan de financement suivant proposé par le Maire :

Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles HT		
3,0%	Département - Saone et Loire 2020 Volet 1 Axe 5,8C	25 000,00	Travaux		655 000,00
21,6%	Etat - DETR (180 000/240 000 en attente de confirmation)	180 000,00	Tolérance Etude		19 650,00
30,0%	Etat - Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) / Appel à projets 2020 pour la relance économique	250 400,00	Tolérance travaux		19 650,00
1,7%	Région - Effilogis Etudes	14 600,00	Mobilier		0,00
14,4%	Région - Effilogis Travaux	120 000,00	Maitre d'oeuvre		74 630,00
0,0%		0,00	Contrôle technique		5 700,00
0,0%		0,00	Coordonnateur SPS		4 912,50
0,0%		0,00	OPC		13 100,00
0,0%		0,00	Révisions de prix		11 931,11
		0,00	Réseaux VRD		2 000,00
70,7%	Total des subventions	590 000,00	Divers prestations de services		24 106,00
			Décoration		0,00
	FCTVA (16,404%, calculé sur TTC)	164 126,91	Parachèvement		4 093,74
	Reste à charge collectivité TTC	246 402,89			
	Reste à charge collectivité base HT	244 773,36			
	TOTAL HT	834 773,36	TOTAL HT		834 773,36
	TOTAL TTC	1 000 529,80	TOTAL TTC		1 000 529,80

- Confirme la décision de charger le Maire de consulter pour rechercher un maître d'œuvre, de constituer un groupe de travail pour finaliser l'Avant-Projet, le DCE et solliciter les différents financeurs potentiels comme présenté (au titre de la DETR ou de la DSIL, de l'appel à projets du Département, des programmes Effilogis de la Région BFC et rechercher tout autre financement auquel serait éligible l'opération,
- Charge le Maire, ou un adjoint, de prendre toute mesure pour mener à bien cette décision.

Gestion locative – Locaux commerciaux

Le maire informe le conseil municipal que la Chambre d'Agriculture, actuellement locataire d'un local situé rue de Saint Pierre, souhaite développer et déplacer son activité dans la grande rue, dans le local qui sera libéré par l'orthophoniste devant intégrer prochainement la maison de santé. Le transfert du bail pourra s'effectuer, à compter du 1^{er} septembre, selon la date de libération du local, conditionnée par l'achèvement des travaux de la maison médicale.

Voirie – réseaux – terrains

➤ Eau potable :

Le maire informe le conseil municipal :

- d'une commande passée à la société SAUR, prévue dans le cadre des prévisions budgétaires 2020, pour l'installation d'un dispositif permettant de réguler la pression au réservoir de Trécourt.
- de la délivrance de l'ordre de service n° 1, dans le cadre du marché à bon de commande en cours et de la programmation des travaux 2020, pour des travaux à hauteur de 107 468€13 HT, concernant l'alimentation du réservoir de Trécourt par la Loire, et la réfection du réseau rue de la Clayette et rue de Saint Cyr.

Ces travaux ont également permis le raccordement d'une habitation non reliée au réseau public, le remplacement d'un certain nombre de conduites résiduelles en plomb, de modifier le tracé d'une conduite traversant initialement le domaine privé d'un particulier pour l'implanter sur le domaine public.

➤ Eaux pluviales

Il présente le coût résiduel à charge de la commune (50%), concernant les travaux réalisés sous compétence communautaire sur le réseau d'eaux pluviales, soit :

- 5 150 € HT (50% de 10 300 € HT) concernant la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales dans l'impasse de la rue de Saint Pierre ;
- 5 900 € HT (50% de 11 800 € HT), concernant la réhabilitation du réseau dans le quartier du Lion d'Or,

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité,

- accepte le montant des participations à reverser à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, à l'achèvement des travaux, telles que présentées.

➤ SYDESL

Le maire informe le conseil municipal de la contribution communale « éclairage public 2020 », d'un montant de 2 268€, à verser au SYndicat Départemental Energie de Saône et Loire, conforme aux prévisions budgétaires.

Communication :

Suite au renouvellement de l'équipe municipale, en présence d'Isabelle BOUVIER BOILEAU, prestataire chargée d'accompagner la commune sur le volet communication, le maire invite le conseil municipal à échanger sur les supports actuellement utilisés par la commune.

La prestataire indique avoir besoin, pour être pertinente et efficace, que les élus lui communiquent régulièrement tout type d'information et d'élément d'actualité ayant intérêt à être porté à la connaissance des administrés et du public.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide :

- de poursuivre la diffusion d'une **lettre municipale**, élément basique d'information, mais aussi gage de transparence et de mémoire de l'action municipale, regroupant des articles anonymes issus d'un travail collectif de l'équipe municipale mais aussi en provenance des forces vives locales, sur support papier, à raison de 3 éditions par an.
- de la faire évoluer vers un format plus attractif, privilégiant les illustrations, schémas et photographies aux textes,
- d'en confier la conception à un tiers, au terme d'une consultation à conduire, sur la base d'un cahier des charges à établir,
- de continuer à confier l'impression à la Société IMPOSE.
- de constituer, en interne, avec l'expertise de professionnels extérieurs, un groupe de travail consacré à l'évolution du **site internet** et de la présence communale sur les **réseaux sociaux**.
- de rechercher un positionnement plus pertinent et une alternative plus attractive et efficace, en remplacement du **panneau d'affichage lumineux**, vieillissant, de la place de l'église.
- de créer un **panneau d'affichage spécifique à la Maison des Patrimoines** pour annoncer et promouvoir, à l'avance, les manifestations qui y sont organisées.

- de prendre contact avec le chef d'agence du journal de Saône et Loire pour tenter d'améliorer la visibilité de la commune dans ce quotidien local, mais aussi de renforcer l'implication des élus, en désignant **un référent « communication » par commission** communale, afin de transmettre les comptes-rendus, informations, photos... au prestataire, comme suit :
 - Commission technique : Ludovic MICHEL,
 - Commission éducation et solidarités locales : Emilie LESCUT,
 - Commission tourisme : Alain GUERIN,

Avec la possibilité d'élargir à d'autres volontaires dans la durée.

Questions financières

Le maire indique que :

- la **ligne de trésorerie courante** arrive à échéance et qu'il convient de conduire une mise en concurrence auprès de plusieurs établissements bancaires afin de la renouveler, dans les meilleurs délais, pour le montant de 300 000 € prévu au budget 2020.
- Thierry MICHEL indique que, pour le financement de la programmation pluriannuelle de travaux sur le réseau d'eau potable et des travaux d'aménagement du centre bourg, une **ligne de préfinancement des subventions** à recevoir est prévue et qu'il convient également de conduire une consultation en ce sens.

Le conseil municipal après avoir entendu les rapports du maire et de l'adjoint, à l'unanimité,

- confirme ces besoins,
- charge le maire et l'adjoint d'engager et conduire les consultations

Personnel

Le maire indique que la période de crise sanitaire, suivi des congés d'été n'est pas favorable aux recrutements antérieurement décidés par l'assemblée délibérante.

Il confirme les besoins à ce jour non pourvus :

- de remplacement d'un agent **chargé du restaurant scolaire**, suite à mutation interne, à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2020 et indique que l'agent titulaire assurera la transition et la formation du candidat à recruter ;
- de recrutement, d'agents, au **secrétariat de la mairie** pour :
 - pourvoir un poste permanent laissé vacant suite à la mutation d'un agent dans une collectivité plus proche de son domicile au 1^{er} mai dernier ;
 - remplacer un agent titulaire en congé de maladie depuis décembre 2019 et tenter de répondre favorablement à sa demande de disponibilité de 1an pour convenance personnelle ;
 - permettre à un agent de remplacement de partir en formation de secrétaire de mairie, en alternance pendant 3 mois ;
 - recruter en vue de former et anticiper des départs en retraite à moyen terme,
- recruter un agent de développement touristique pour la **Maison des Patrimoines et les gîtes de groupes** sur un poste vacant depuis janvier.

Il indique en outre que ces recrutements vont de pair avec une réorganisation des services, afin de permettre d'assurer, dans tous les cas, l'ensemble des tâches et la continuité des services aux publics.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité,

- confirme donner toute latitude au maire pour moduler les offres d'emploi autant que nécessaire, procéder aux recrutements selon profils à venir, de manière à pourvoir les postes vacants et satisfaire aux besoins des services de la collectivité,
- accepte pour cela que les postes puissent être pourvus selon les opportunités à venir, par des fonctionnaires (mutation, concours, intégration directe...) ou par des contractuels de droit public ou privé... en propre ou dans le cadre d'une mutualisation de personnel à l'échelon intercommunal, dès lors que les profils se révéleront pertinents,
- prend note que le maire se réserve, dans le cadre de ses attributions, la possibilité de recruter temporairement en complément de ces postes vacants, un agent supplémentaire pour faire face à la surcharge de travail générée par cette situation,
- prend acte que cette situation particulière et inédite,
 - nécessite la fermeture de l'accueil de la mairie au public à certaines périodes de surcharge ou de congés annuels et remercie les personnes potentiellement impactées de leur compréhension
 - si elle perdurait, pourrait conduire la collectivité à ralentir ou différer certains projets

Travaux des commissions :

- Commission technique

Thierry MICHEL indique que le compte rendu de la réunion du 4 août est en cours de validation.

➤ Commission Education et Solidarité Locales

Brigitte SARRAZIN rappelle la réunion à venir du 26 août à 20h

Elle informe que dans le contexte actuel de canicule, répondant aux préconisations de la circulaire préfectorale, les membres de la commission ont relancé une campagne de phoning auprès des personnes recensées comme fragiles, isolées ou âgées, afin de prévenir les situations à risques ou difficiles. Les personnes concernées se disent très majoritairement satisfaites et sensibles à cette attention.

Le maire rappelle qu'en cas de besoin « d'espace rafraîchi », les salles du CART peuvent être mises à disposition des groupes constitués qui en feraient la demande.

Brigitte SARRAZIN informe l'assemblée de sa participation à l'assemblée générale de l'association de gestion de la MARPA, lors de laquelle la bonne gestion de la crise sanitaire a été saluée. Elle indique que la présidence de l'association a été confiée à Marie Thérèse CHAPELIER.

L'adjointe informe avoir accepté d'être candidate au conseil d'administration de l'association Villages Solidaires, afin d'y représenter la commune.

Elle indique que la rentrée scolaire devrait pouvoir s'effectuer quasi normalement, tant pour les écoles maternelle et élémentaire, que pour la cantine, avec l'expérimentation positive de la fin de l'année scolaire 2019-2020 et un assouplissement annoncé des règles sanitaires et de distanciation spatiale

➤ Commission tourisme

Alain GUERIN rappelle la date de la prochaine réunion qui aura lieu lundi 7 septembre, à 20h30.

Il indique que la recherche de financements pour les divers projets de la **Maison des Patrimoines**, reprendra à l'issue des congés d'été des institutions pressenties.

Il informe l'assemblée du travail effectué par les bénévoles concernant la remise à niveau des **sentiers de randonnées** ; de la difficulté d'approvisionnement en matériel communautaire en cours de saison, déplore la faible participation à la première randonnée nocturne et espère attirer plus de participants à la seconde en intensifiant la communication.

Il rappelle l'organisation de la première édition d'un « **Fantastic Picnic** », à l'initiative de la région Bourgogne Franche Comté et en partenariat avec l'association des Amis du manoir, les 12 et 13 septembre 2020. Il présente le principe retenu d'une part d'animer chaque salle de la maison des Patrimoines, avec mise en chauffe des fours banaux, d'autre part d'offrir un panel de producteurs permettant aux visiteurs de se restaurer sur place, dans le parc du manoir.

Thierry IGONNET et Annie VOUILLON informent le conseil municipal de la possibilité de prolonger **l'ouverture de la piscine municipale** jusqu'au 13 septembre, du personnel de surveillance, de maintenance technique et d'accueil du public étant disponible.

Ils rappellent qu'une proposition avait été faite à l'inspection académique avant la fin de l'année scolaire, de reporter à septembre, le cycle de natation scolaire annulé en mai-juin, en raison du Covid 19.

Le conseil municipal, à l'unanimité, en absence de retour concernant la natation scolaire :

- décide cependant de prolonger l'ouverture jusqu'au dimanche 6 septembre inclus, pour favoriser le bon déroulement de la saison touristique au-delà du 30 août,

- dit que cette ouverture se fera avec des horaires et des modalités d'accueil identiques à ceux de juillet et août et sous réserve de conditions météorologiques favorables,

Jérémy PETITJEAN, rapporte à l'assemblée la demande d'autorisation du **club de tennis**, de clôturer un espace à prendre sur les espaces verts attenants à la piscine, pour accueillir le public et implanter un bâtiment dédié à cette activité

Le conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de différer sa réponse, les conditions d'entretien du terrain, de préservation de la sécurité à la piscine, restant à prendre en compte.

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier

Le maire indique au conseil municipal que les désignations auprès de l'établissement intercommunal sont à confirmer, préciser ou compléter.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité confirme ou désigne ses représentants comme suit, étant précisé qu'il n'y a ni titulaire ni suppléant :

Commission			
CLET	Patrick CAGNIN		
Impôts indirects	Thierry MICHEL	Alain GUERIN	
SPANC, assainissement	Thierry MICHEL	Jérémy PETITJEAN	
Office de Tourisme Verts Vallons	Annie VOUILLON	Alain GUERIN	Marie-Christine GRIFFON
Tourisme	Annie VOUILLON		
Urbanisme	Daniel DUMONTET	Patrick CAGNIN	
Économie	Thierry MICHEL	Patrick CAGNIN	
Extension ZAU "les Berlières"	Thierry MICHEL	Patrick CAGNIN	
Environnement	Thierry MICHEL	Philippe SARRY	
Voirie	Daniel DUMONTET	Philippe SARRY	
Affaires sociales	Brigitte SARRAZIN	Nathalie LAPALUS	
Enfance jeunesse	Amélie DORIN	Emilie LESCUT	Nathalie LAPALUS
Subventions	Ludovic MICHEL		

Questions diverses

➤ Impact de la crise COVID 19, de la sécheresse, sur l'organisation du feu d'artifices du 14 août
Compte tenu de la sécheresse persistante, sur proposition de Ludovic MICHEL en concertation avec les artificiers et le responsable technique communal, cette année, le feu pourrait être tiré non pas de la digue, mais de 3 barges flottantes disposées sur l'étang, afin de prévenir les risques d'incendie.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du conseiller, en avoir débattu, à l'unanimité :

- décide de maintenir le feu d'artifices du 14 août, avec tir « sur l'étang »,
- de rembourser à Ludovic MICHEL, une facture de fournitures réglée sur ses fonds propres auprès du magasin Leroy Merlin, sur production de justificatif.

par Ludovic MICHEL

- de charger le maire de négocier l'intervention du sonorisateur qui sera prise en charge par la commune en l'absence de buvette,

- prend acte de la convention intervenue entre le SDIS71 et la commune pour la mise à disposition de 4 sapeurs-pompiers volontaires, du matériel et d'1 camion-citerne, pour sécuriser la manifestation, pour un coût évalué à 513€60, intervention consentie à titre gratuit cette année.

- dit que dans le contexte de crise sanitaire Covid19, la commune matérialisera et limitera les points d'accès à la manifestation ; procédera à un affichage en vue de faire respecter les mesures barrières, la distanciation spatiale, d'inciter au port du masque lorsque cette dernière ne pourra être respectée ; mettra du gel hydroalcoolique à disposition du public ; prendra des mesures particulières pour éclairer le site lors des déplacements du public, confirme qu'il n'y aura ni buvette, ni bal,

- décide de prendre en charge les repas des artificiers

- charge le maire de prendre l'arrêté habituel réglementant la circulation et la pêche à cette occasion.

➤ Impact de la crise COVID 19 sur les activités commerciales

Thierry MICHEL informe l'assemblée de la demande de l'exploitant de la pizzeria de pouvoir bénéficier d'un geste concernant, d'une part, la location de la licence IV, consentie à titre provisoire par la commune, dans l'attente qu'il puisse en acquérir une, d'autre part la redevance d'occupation du domaine public pour sa terrasse commerciale.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de l'adjoint, décide :

- de consentir à M TAVIGNOT, les mêmes conditions qu'aux autres commerçants impactés par la crise et qui en ont fait la demande, à savoir 2 mois de gratuité pour l'occupation du domaine public,

- d'abaisser à 100 € par mois, jusqu'au 31/12/2020, le coût de location de la licence IV

➤ Remboursement d'achats effectués pour le compte de l'école maternelle par la coopérative scolaire

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser sur production de justificatifs, la coopérative scolaire de l'école maternelle, pour des achats d'un montant de 168€91 TTC, effectué par l'enseignante, afin de permettre l'accueil des tous- petits à la rentrée, ces dépenses étant en réalité à charge du budget communal.

➤ Sécheresse et préservation de la faune piscicole :

Le maire informe l'assemblée, qu'à la demande de l'association de pêche locale, exceptionnellement, en concertation avec la Police de l'Eau (DDT) et la Fédération Départementale de la Pêche, du fait de la période de sécheresse persistante, la commune de Matour fournit un débit d'étiage à la rivière, afin de tenter de sauvegarder la faune piscicole.

- Le conseil municipal en prend acte, mais souhaite que cette mesure soit limitée de manière à ne pas compromettre la qualité de l'eau et la survie des poissons de l'étang. Il propose de rechercher pour l'avenir, en concertation avec ces mêmes partenaires, d'autres solutions et en particulier de constituer d'autres réserves d'eau.

➤ Adressage

A l'issue de ce projet, en prévision d'une consultation à conduire par la CCSCMB en septembre, Annie VOUILLON propose de constituer un groupe de travail, pour quantifier les besoins et vérifier le positionnement de la signalétique à poser.

- Après concertation, le conseil municipal, charge Daniel DUMONTET, Patrick CAGNIN et Philippe SARRY d'accompagner l'adjointe pour finaliser ce travail.

➤ **Manifestations**

Après avoir étudié les demandes des organisateurs, le conseil municipal donne un avis favorable :

- à l'accueil d'un rassemblement de 30 camping-cars, sur le parking au droit du minigolf et de la piscine, la nuit du 29 au 30 octobre 2021

- au passage de la 34^{ème} édition du Raid Bleu sur le territoire communal et charge Emilie LESCUT d'en finaliser les modalités avec l'agence organisatrice.

- à l'accueil de l'assemblée générale de UMC71, au CART, le 3 octobre 2020,

- à l'achat de 5 livres de témoignages concernant le festival de Jazz Campus en Clunisois, d'un prix unitaire de 12€, dans le cadre de l'appel à souscription lancé par l'association Constellations.

➤ **Association des Maire S&L :**

Le maire présente au conseil municipal le rôle que joue l'Association des Maires de Saône et Loire, l'Union des Maires des Communes Rurales, l'association des élus de la montagne auprès des collectivités locales et l'intérêt qu'il y a à adhérer à ces associations.

- Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, décide de poursuivre ces adhésions,

Informations diverses

Les délégués concernés rendent compte à l'assemblée des 1^{ères} réunions auxquelles ils ont participé concernant le SIRTOM et le SPANC.

Le conseil municipal est également informé :

- de la fermeture des bureaux de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boiter pendant les semaines 33 et 34 et de leur réouverture le lundi 24 août à 9h.

- des réponses données suite à la réception du Procès Verbal de synthèse des observations du commissaire enquêteur, Christian Fichot, concernant l'enquête publique du 16 juin 2020 au 17 juillet 2020 concernant les révisions allégées n°1) 4 et la modification de droit commun n°1 relatives à l'actualisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex Communauté de Communes de Matour et sa Région (dossier n°E19000165/21)

- du bulletin d'information préfectoral du 5 août 2020, constatant l'aggravation de la sécheresse en Saône et Loire et plaçant 6 bassins hydrographiques (dont le secteur Grosne) sur 8 que comporte le département en état de crise, avec les restrictions d'usages appropriées.

- de la synthèse climatique de météo France concernant le mois de juillet 2020

- du programme des « universités des Maires et Présidents de Communautés 2020 », élaboré par l'Association des Maires de Saône et Loire avec le concours de l'Association des Maires de France et Mairie 2000, destiné en priorité aux nouveaux élus

- du message de remerciements de Catherine Parisot, ancienne conseillère municipale, suite au décès de son papa.

Réunions du mois

- | | |
|---|------------------------|
| - Commission Education et Solidarités Locales | mercredi 26/08 – 20h00 |
| - Maire adjoints secrétaire générale : | lundi 31/08 – 18h00 |
| - Commission tourisme : | lundi 07/09 - 20h30 |
| - Commission technique : | à fixer |

Séance levée à 0h45

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 14 septembre 2020 – 20h30 salle du conseil